

*differentia*. Lipsiæ, 1716, in-4°. — HOFFMANN (Fréd.), *Valetudinarium virgineale*. Halæ, 1721, in-4°. — DU MÊME, *Abhandlung von der Jungferndiät*. Wittenb., 1742, in-8°. — ROUSSEL, *Système physique et moral de la femme*. 1<sup>re</sup> édit. Paris, 1755. — MOREAU (de la Sarthe), *Histoire naturelle de la femme*. Paris, 1803, in-8, 2 vol. — MENVILLE, *Histoire médicale et philosophique de la femme, considérée, etc.*, 2<sup>e</sup> édit. Paris, 1858, in-8°, 3 vol., et enfin les ouvrages, en très-grand nombre, traitant des maladies des femmes, qui ont paru depuis Hippocrate (maladies des jeunes filles, maladies des femmes) jusqu'à notre époque. (Voy. pour les statistiques, la Bibliographie de l'article POPULATION.)

— KÖLLIKER, *Entwicklungsgesch. d. Menschen u. d. höhern Thiere*, Leipzig, 1861, in 8.

PUECH, *De la déviation des règles et de son influence sur l'ovulation*, in *Compt. rend. de l'Acad. des sc.*, 1863. — RACIBORSKI, *Traité de la menstruation*. Paris, 1868, in-8. — KISCH (E. H.), *Das klimakterische Alter der Frauen*. Erlangen, 1874, in-8. — DEPAUL et GUENOT, art. *Menstruation*, in *Dict. encycl. sc. méd.*, 1873. — BARIÉ, *Étude sur la ménopause*. Th. de Paris, 1877. — BEIGEL, *Die Krankh. des weiblichen Geschlechts*. Stuttgart, 1873-75, in-8°. — DELAUNAY, *De l'égalité et de l'inégalité des deux sexes*, in *Rev. scient.*, sept. 1881, p. 304.

## CHAPITRE IV

### De la constitution et des tempéraments.

#### § 1<sup>er</sup>. — Constitution.

On a souvent confondu la constitution et le tempérament, et cependant ce sont deux choses fort distinctes.

Définir la constitution est chose fort difficile, car c'est une manière d'être, un état général de l'individu, qui se conçoit, mais ne s'énonce pas. Royer-Collard donne une bonne idée de ce qu'on doit entendre par constitution dans les phrases suivantes : « Tout homme est doué primitivement et originellement d'une constitution propre, distincte du tempérament « proprement dit... La constitution est le fond de la nature « individuelle ; le tempérament en est la forme plus ou moins « durable. Enfin la constitution est la formule générale de « l'organisation particulière de chaque individu. » D'après Michel Lévy, les constitutions se jugent par le résultat sommaire de toutes les causes individuelles, telles que le tempérament, l'idiosyncrasie, le degré de force physique, la régularité des diverses fonctions, la somme de résistance aux diverses maladies, enfin, la proportion de vitalité. Ce résultat sommaire s'exprime par les mots *force* ou *faiblesse*. Conséquent avec son point de départ, Lévy examine successivement les rapports de la force avec : 1<sup>o</sup> le tempérament, 2<sup>o</sup> l'idiosyncrasie, 3<sup>o</sup> l'âge,

4<sup>o</sup> le sexe, 5<sup>o</sup> l'hérédité, 6<sup>o</sup> l'habitude, 7<sup>o</sup> la taille, 8<sup>o</sup> le poids du corps. Pour moi, la constitution est une chose que l'on ne définit pas, c'est la manière d'être de l'organisation de chaque individu ; c'est, comme on l'a dit plus haut, la formule générale de l'organisation particulière de chacun, formule qui se traduit, je le répète, par ces expressions *force* et *faiblesse* : constitution forte et constitution faible. Sans entrer ici dans aucun développement à cet égard, on peut dire que la force de la constitution de chaque personne est en raison directe des cinq circonstances suivantes : 1<sup>o</sup> la solidité et la perfection de la structure anatomique des divers organes, 2<sup>o</sup> la régularité du jeu physiologique des diverses fonctions, 3<sup>o</sup> le degré de force physique, 4<sup>o</sup> la résistance aux causes de maladie, 5<sup>o</sup> l'énergie de la vitalité.

La faiblesse de la constitution est en raison inverse des mêmes circonstances. Il y a de nombreuses nuances intermédiaires.

**Bibliographie.** — LEMNIUS (L.), *De habitu et constitutione corporis. quam Græci triviales χαρακτ. Complexionem vacant*, lib. II. Antuerpiæ, 1561, in-8. — FOUQUIER, *Avantages d'une constitution faible*. Th. de Paris, 1802, in-8. — MONTEGRE, art. *Constitution*, in *Dict. des sc. méd.* — SCHÜRZ, *Die Lehre von der Constitution vom cellularpathologischen Standpunkt*. Berlin, 1872, gr. in-8°. — Voy. plus bas *Tempéraments*.

#### § 2. — Des tempéraments.

Cette expression est loin d'être nouvelle. Elle est née de cette idée des anciens, qui supposaient les corps organisés formés d'éléments divers, associés pour les constituer, mais dans des proportions telles qu'ils se *tempéraient* les uns les autres.

Cette organisation ainsi équilibrée, et à laquelle ils donnaient le nom de tempérament (tempéré ou parfait) se rencontrait rarement.

Le plus souvent ils admettaient qu'il y avait disproportion entre ces éléments, mais que ces disproportions étaient compatibles avec la santé. C'était là ce qu'ils appelaient les *tempéraments proprement dits* ou *mixtes*. La disproportion excessive était appelée *intempérie*.

[Les dogmatiques, successeurs d'Hippocrate, réunissant les doctrines déjà anciennes des quatre éléments, des quatre qualités, des quatre humeurs, etc., en formèrent un système que j'appellerai *quaternaire*, et dont la tradition transmise jusqu'à nous explique beaucoup d'opinions hypothétiques sur les affections climatériques, les constitutions médicales, etc. Le tableau

suyant donne une idée de ces concordances tout à fait arbitraires.

1° L'air : — l'humide et le chaud ; — les climats tempérés ; — le printemps ; — le sang ; — l'enfance ; — le tempérament sanguin ; — les maladies sanguines.

2° Le feu : — le chaud et le sec ; — les climats chauds et secs ; — l'été ; — la bile ; — la jeunesse ; — le tempérament bilieux ; — les maladies bilieuses.

3° La terre : — le sec et le froid ; — climats secs et froids ; — l'automne ; — l'atrabile ; — l'âge viril ; — le tempérament mélancolique ; — les maladies cachectiques.

4° L'eau : — le froid et l'humide ; — climats froids et humides ; — l'hiver ; — la pituite ; — la vieillesse ; — le tempérament pituiteux ; — les maladies catarrhales.]

Sans tracer ici l'histoire de toutes les opinions émises sur les tempéraments, nous signalerons seulement les principales.

Hallé admettait qu'il fallait chercher la raison des tempéraments dans les actions vitales des organes et dans leurs divers degrés d'irritabilité.

Il plaça les fondements anatomiques des tempéraments : 1° dans les systèmes généraux qui sont répandus dans toutes les parties de l'organisme, tels que les systèmes vasculaire, nerveux et musculaire ; 2° dans les principales régions du corps et les principaux organes : les premiers constituaient les tempéraments généraux, les deuxièmes les tempéraments partiels.

Rostan, s'attachant à des idées purement organiques, substitua le mot *constitution* à celui de *tempérament*, et en admit six espèces qu'il fondait sur le degré de prédominance ou d'infériorité des divers appareils de l'économie : 1° prédominance de l'appareil digestif, de ses annexes et du foie ; 2° prédominance des appareils respiratoire et circulatoire ; 3° prédominance de l'encéphale ; 4° prédominance de l'appareil locomoteur ; 5° prédominance des organes génitaux ; 6° atonie de tous les appareils (lymphatique).

D'après Royer-Collard, on doit chercher la source des tempéraments dans les trois conditions essentielles suivantes de l'organisme : 1° dans la constitution du sang ; 2° dans l'action nerveuse ; 3° dans le rapport qui existe entre le sang et le système nerveux.

La définition de Hallé me paraissant bonne, je la conserve ; elle a de plus l'avantage de s'accorder parfaitement avec les progrès de la science moderne. D'après lui, les tempéraments sont des « différences entre les hommes, constantes, compatibles avec la conservation de la santé et de la vie, dues à une

« diversité de proportion et d'activité entre les diverses parties « du corps, et assez importantes pour modifier l'économie. »

Dans l'état actuel de la science, on peut admettre les quatre tempéraments suivants :

1° Sanguin, 2° nerveux, 3° lymphatique, 4° bilieux.

Ces tempéraments sont simples ou combinés ; ils sont congéniaux ou acquis.

#### I. *Tempérament sanguin.*

Voici les traits principaux du tempérament sanguin : peau douce, blanche et légèrement rosée, face colorée, cheveux châtains, embonpoint modéré, col court, pouls fort, et développé. Exercice régulier et avantageux des principales fonctions. Force musculaire développée, penchant à l'amour, sensations vives, intelligence et imagination étendues, passions violentes.

Parmi les hommes célèbres qui présentaient ce tempérament, on cite : Marc-Antoine, Platon, Henri IV, le duc de Richelieu, le maréchal de Saxe, Mirabeau.

Ce tempérament est dû à la prédominance du développement des appareils circulatoire et respiratoire et à l'énergie d'action de ces mêmes appareils. Il s'accompagne à peu près constamment de pléthore.

Pour M. Andral, le véritable tempérament sanguin, c'est la pléthore, état plus souvent constitutionnel qu'acquis, et qui, d'après lui, semble dépendre « d'une constitution primordiale « du sang qu'il ne nous est pas donné de produire aussi facilement que nous produisons l'anémie ; ce qui veut dire, en « d'autres termes, qu'il est beaucoup plus en notre pouvoir « d'appauvrir le sang que d'en accroître la richesse. » (*Essai d'hématologie pathologique*, p. 41. Paris, 1843, in-8°.)

M. Andral fait consister exclusivement la pléthore dans l'augmentation de proportion ou la surabondance des globules. Les recherches auxquelles je me suis livré avec M. Rodier nous autorisent à admettre que la pléthore est bien plutôt due à une augmentation de la masse du sang qu'à celle d'un seul de ces éléments.

Dans la pléthore, on trouve bien un chiffre élevé des globules, mais ce chiffre est tout à fait dans les limites physiologiques, dont il occupe, il est vrai, le degré le plus élevé.

L'augmentation de la masse du sang explique du reste bien mieux que la simple élévation du chiffre des globules les divers phénomènes congestifs de la pléthore constitutionnelle ou acquise.

Le tempérament sanguin exerce une influence sur la manifestation de certains états morbides.

Chez les individus sanguins, la fièvre ou l'excitation du systé-

me circulatoire se développe avec une facilité singulière. La fièvre éphémère, la fièvre continue simple, la synoque proprement dite, se manifestent soit spontanément, soit sous l'influence de diverses causes occasionnelles, souvent même légères, et sans qu'on trouve de raisons suffisantes de leur existence dans l'état organique des divers appareils. Le développement d'une phlegmasie quelconque, toutes choses égales d'ailleurs, donnera naissance à une réaction fébrile plus violente chez un individu sanguin que chez tout autre.

Il est généralement admis que le tempérament sanguin dispose aux phlegmasies et aux hémorrhagies. Cette opinion, qui s'est transmise depuis l'antiquité jusqu'à nos jours, ne repose cependant sur aucun fondement sérieux et est tout entière à prouver. La constitution du sang est loin de venir à l'appui de cette idée : car la proportion de fibrine n'est ni augmentée ni diminuée dans la pléthore ; par conséquent, cet élément ne présente aucune des deux modifications qui, précisément, ont été constatées, soit dans les inflammations, soit dans les hémorrhagies.

On admet, en général, que le tempérament sanguin prédispose à l'hypertrophie du cœur et à l'hémorrhagie cérébrale. Cette opinion doit être modifiée de la manière suivante, car au fond c'est une erreur.

Les individus atteints d'hypertrophie du cœur sont souvent pléthoriques, cela est vrai ; mais la pléthore, dans ce cas, est plutôt la conséquence de l'affection organique du cœur que sa cause. Quant à l'hémorrhagie cérébrale, elle est souvent la suite d'une hypertrophie du cœur, et, par conséquent, il n'est pas étonnant qu'il existe simultanément de la pléthore. Dans d'autres cas, l'influence directe du tempérament sanguin sur la production de l'apoplexie est un fait à démontrer, et que des recherches ultérieures éclairciront peut-être.

RÈGLES HYGIÉNIQUES. — 1° Chez les individus sanguins, on ne doit employer les émissions sanguines qu'avec sobriété, et quand cela est positivement nécessaire. Sans cela, l'habitude est contractée, il faut y revenir très-souvent, car le sang se répare et se réforme avec une rapidité et une facilité extrêmes.

2° Il faut conseiller une alimentation saine, mais médiocrement abondante et peu excitante. Il faut éviter les boissons stimulantes, le café, les alcooliques.

3° On doit prescrire un exercice fréquent, afin de mettre un jeu d'activité du système musculaire et dépenser le plus possible de ce sang si riche et qui se répare avec tant de facilité.

4° La chaleur, les appartements étroits et peu aérés doivent être évités avec soin, afin de prévenir les congestions cérébrales et de ne pas rendre encore plus prononcés les caractères du tempérament sanguin.

#### II. *Tempérament nerveux.*

Le tempérament nerveux est souvent nié par les médecins, et l'on a dit que l'on désignait sous ce nom une simple susceptibilité nerveuse que mille causes différentes pouvaient développer. Je crois cependant qu'on ne peut méconnaître son existence, et voici les caractères qu'on peut lui assigner :

Complexion maigre et sèche, fibres grêles, muscles peu développés, figure maigre, pâle, mobile et expressive, œil vif, front haut, mouvements brusques et saccadés, impressions vives et fortes, alternatives de grande énergie qui semble disproportionnée avec la force, et d'affaissement sans cause apparente. Absence d'antagonisme entre le système musculaire et le système nerveux.

En résumé, les signes distinctifs du tempérament nerveux sont : la mobilité des sensations, le développement de l'intelligence, l'activité anormale des sympathies, le surcroît d'activité des organes génitaux.

La raison de ce tempérament doit être placée dans la prédominance du système nerveux ; prédominance qui, presque toujours, est simplement fonctionnelle. Le développement matériel de la tête, admis par Michel Lévy, est une chose à démontrer. Il est évident que l'intelligence est en rapport avec le volume du cerveau ; il est positif également, d'après Parchappe, que ce volume est moins prononcé chez les idiots et les imbéciles de naissance que chez les individus à intelligence normalement développée ; mais il n'est, toutefois, nullement prouvé que le système nerveux soit matériellement plus développé chez les individus à tempérament nerveux que chez tous les autres.

Ce tempérament s'observe bien plus souvent chez la femme que chez l'homme.

Il est encore d'autres caractères qu'on peut lui assigner.

1° Le tempérament nerveux est celui qui existe le plus souvent pur et sans mélange dans l'organisme.

2° Quand il existe en même temps qu'un autre tempérament, il l'absorbe presque toujours et prédomine.

3° Il s'exagère à mesure que les individus qui le présentent avancent en âge.

Parmi les hommes célèbres à divers titres, que l'histoire présente comme ayant eu ce tempérament, on peut citer : Tibère, Louis XI, Pascal, J.-J. Rousseau, Zimmermann, Robespierre, etc.

L'influence du tempérament nerveux sur l'état pathologique peut être résumée de la manière suivante :

1° Lorsqu'une maladie quelconque vient à se développer, il n'est pas rare de voir se manifester des phénomènes nerveux insolites, des sympathies anormales et des accidents particuliers, qui quelquefois même peuvent masquer l'état morbide qui en a été le point de départ.

2° Chez les individus à tempérament nerveux, les névroses de toute espèce se développent beaucoup plus facilement et avec beaucoup plus de fréquence que chez les individus d'un autre tempérament.

RÈGLES HYGIÉNIQUES. — 1° Éviter toutes les causes capables de mettre en jeu la susceptibilité du système nerveux et, en particulier, celles qui agissent sur les facultés intellectuelles.

2° Sous le rapport du régime, éviter aussi bien le régime débilitant que le régime excitant.

3° Insister fréquemment sur l'emploi des bains.

4° Se livrer à un exercice modéré, mais cependant assez énergique. Substituer l'activité physique et musculaire à l'activité cérébrale. Habiter, s'il se peut, la campagne et mener une vie active, laborieuse et peu intellectuelle.

### III. *Tempérament lymphatique.*

Les caractères qu'on peut assigner aux individus qui présentent ce tempérament sont les suivants : cheveux rouges ou blonds, fins ; yeux bleus ; peau fine et blanche ; système pileux peu développé ; chairs molles ; orifices muqueux peu colorés ; volume exagéré du nez, des lèvres, des oreilles ; dents altérées ; joues plaquées de rouge ; mains et pieds volumineux.

On a souvent décrit, à la place de ce tempérament, les trois états morbides suivants, qu'il faut cependant bien en distinguer :

1° L'atonie de tous les organes :

2° L'anémie ;

3° La scrofule.

Michel Lévy assigne la cause suivante à ce tempérament : « Prédominance de développement, de vitalité et d'activité de tous les tissus pénétrés par des liquides non sanguins, et de tous les organes qui fournissent ces liquides. Les élaborations « blanches (mucus, sérum, lymphe, etc.) l'emportent ici sur « l'hématose. » Cette définition est une hypothèse, tout aussi bien que celle qui consistait à admettre la prédominance du système lymphatique.

D'après Royer-Collard, dont Michel Lévy tend à admettre les idées sur ce point, il y aurait, chez les individus doués d'un tempérament lymphatique, une diminution dans le nombre des

globules du sang, et, comme conséquence, une diminution de l'action de ce sang, ainsi appauvri, sur le système nerveux. Le sang étant d'une part moins excitant et de l'autre étant lancé avec moins de force, il en résulterait un alanguissement de toutes les fonctions. Les facultés intellectuelles seraient moins vives, le système musculaire moins énergique, la contractilité organique, en un mot, serait affaiblie. En émettant cette opinion, Royer-Collard a tout simplement confondu le tempérament lymphatique avec l'anémie, de même qu'il avait confondu le tempérament sanguin avec la pléthore.

En supposant même qu'on admit une telle opinion, ce n'est que reculer la difficulté : il faut donc se borner à reconnaître, sans chercher à remonter à la cause première, que, chez les individus présentant le tempérament lymphatique, la force vitale est moins active, moins énergique, moins puissante, en un mot, que chez ceux qui sont doués des autres tempéraments.

Le tempérament lymphatique est congénital ou acquis. Dans ce dernier cas, on suppose que l'individu, à un âge encore peu avancé, a été soumis, pendant un temps assez long, à des causes débilitantes un peu actives, qui ont influé d'une manière fâcheuse sur sa santé.

Les caractères de cette modification de l'état physiologique peuvent se résumer dans les propositions suivantes :

1° Les individus présentant le tempérament lymphatique ne possèdent qu'un faible degré de résistance à l'action des agents physiques et aux causes pathologiques de diverse nature. Il en résulte que les maladies ont plus de prise et sévissent de préférence sur eux.

2° Ces mêmes individus ont une prédisposition singulière aux inflammations aiguës, et surtout chroniques, des membranes muqueuses et de la peau. Ainsi, du côté des organes des sens, les ophthalmies, les coryzas, les otites ; du côté du tube digestif, les angines, les entérocolites ; du côté de l'appareil respiratoire, les bronchites aiguës ou chroniques, etc., etc.

La peau est très souvent, chez les sujets lymphatiques, le siège d'affections cutanées à marche chronique et essentiellement rebelles. Le lupus survient chez eux de préférence.

Les flux muqueux se développant sans inflammation, ou succédant à des phlegmasies, sont encore fréquents en pareils cas. Telles sont, par exemple, l'otorrhée, la diarrhée, la leucorrhée.

3° Les individus lymphatiques sont, en raison même de leur tempérament, prédisposés aux affections scrofuleuses et tuberculeuses, qui ont été considérées comme une conséquence de leur organisation.

4° Enfin, il est d'observation que, chez ces sujets, la plupart des maladies tendent à prendre le type chronique et à s'éterniser. Elles sont plus rebelles, plus difficiles à faire disparaître d'une manière radicale que chez d'autres.

RÈGLES HYGIÉNIQUES. — Les principes suivants ne doivent jamais être perdus de vue toutes les fois qu'on désire combattre un tempérament lymphatique, ainsi que les affections diverses auxquelles il prédispose :

1° Respiration d'un air pur suffisamment renouvelé. S'il se peut, séjour à la campagne dans un lieu sec et élevé; habitation saine, aérée, sèche;

2° Exercice régulier, suffisant et en rapport avec les forces;

3° Alimentation saine, abondante, essentiellement azotée, et cependant mélangée à quelques végétaux frais;

4° Éviter avec soin l'influence de l'humidité et toutes les causes morbifiques quelconques;

5° Combattre rapidement les affections dès leur début, insister peu sur les moyens débilants, tels qu'émissions sanguines, purgatifs; car ces maladies tendent à se perpétuer d'une manière indéfinie. Prescrire de bonne heure les toniques généraux et locaux.

#### IV. *Tempérament bilieux.*

Existe-t-il un tempérament bilieux? La plupart des hygiénistes actuels ne le pensent pas.

Pour Michel Lévy, c'est un tempérament nerveux auquel est venue se joindre la prédominance de l'organe sécréteur de la bile, prédominance que ce médecin considère comme une idiosyncrasie.

Que cette explication soit ou non admise, il n'en existe pas moins un état général de l'organisme bien net, bien distinct, auquel on peut donner le nom de tempérament bilieux, et dont voici les caractères :

Teinte foncée et même un peu jaunâtre de la peau; cheveux noirs, roides; yeux foncés ou noirs; système bilieux abondant; physionomie prononcée, annonçant la fermeté et l'intelligence; muscles vigoureux; formes rudes sans embonpoint; charpente osseuse forte; viscères principaux développés et remplissant énergiquement leurs fonctions; foie développé; digestion facile; intelligence et capacité; passions intenses et durables; caractère ferme, décidé, persévérant; ambition et opiniâtreté. On cite comme ayant présenté les attributs de ce tempérament : Alexandre le Grand, Jules César, Brutus, Mahomet, Sixte-Quint, Cromwell, Pierre le Grand, Napoléon, etc.

Si l'existence même de ce tempérament est mise en ques-

tion, on conçoit, à plus forte raison, que son influence sur l'état pathologique soit mise en doute. Malgré cela on ne saurait nier que les trois états morbides suivants ne se développent de préférence chez les individus qui présentent les caractères qui viennent d'être appliqués au tempérament bilieux.

1° Prédilection manifeste aux maladies du foie. Il y a une question préalable à décider, c'est celle de savoir si ce qu'on appelle, chez ces individus, tempérament bilieux, n'est pas déjà le premier signe ou le prodrome encore éloigné de la future maladie du foie.

2° Fréquence plus grande des maladies diverses des voies digestives.

3° Affections hémorrhédales assez communes.

RÈGLES HYGIÉNIQUES. — Les individus à tempérament bilieux doivent insister sur les préceptes suivants :

1° Sobriété habituelle. Éviter tout excès de table, toute nourriture excitante, tout abus des alcooliques;

2° Prendre beaucoup d'exercice;

3° Fuir les émotions morales trop vives;

4° Éviter la constipation.

#### V. *Tempéraments composés.*

Les tempéraments qui viennent d'être décrits sont tantôt purs et sans mélange, tantôt associés. C'est ainsi que le tempérament lymphatique isolé et le tempérament nerveux également pur existent plutôt chez la femme, tandis que le tempérament sanguin et le tempérament bilieux se manifestent plutôt d'une manière isolée chez l'homme.

Souvent ils sont associés deux à deux. Quand cela se rencontre ainsi, c'est ordinairement par suite de l'adjonction d'un tempérament acquis. Voici les associations les plus fréquentes :

1° *Tempérament nervoso-sanguin.* — Il existe plutôt chez l'homme. On cite comme douées de ce tempérament certaines populations des montagnes, les Dauphinois, les Basques. C'est un tempérament sanguin primitif qui a été modifié par l'air libre des montagnes.

2° *Tempérament nervoso-lymphatique.* — C'est celui qu'on a le plus souvent occasion de rencontrer chez les femmes.

3° *Tempérament sanguin-lymphatique.* — Il existe surtout chez l'homme et caractérise même certaines populations; tels sont les Alsaciens, les Normands, les habitants du Nord, les Belges.

Ces tempéraments peuvent-ils être modifiés, changés, améliorés? Oui certes; c'est même là un des buts principaux de l'hygiène, et à chaque instant il en sera question.

**Bibliographie.** — GALIEN, *De temperamentis*, I. III. HORST (Jac.), *De temperamentis vulgo complexionibus dictis*. Helmstadii, 1588, in-4°. — BALDUS (Cam.), *De humanarum propensionum ex temperamento prænotionibus*. Romæ, 1629, in-4°. — LEMMIE, *Touchstone of Complexions*. Lond., 1633, in-4°. — GARBE (J.), *An quodlibet temperamentum ut suas virtutes sic suos habet defectus?* (Resp. affirm.) Th. de Paris, 1687, in-fol. — STAHL (G. E.), *Temperamenti physiologico-pathologico-mechanica enucleatio*. Halæ, 1697, in-4°. — DU MÊME, *De mutatione temperamentorum*, *ibid.*, 1712, in-4°. — RICHTER (C. W.), *De temperamentis, physiologia, physiognomonía*, etc. Halæ, 1698, in-4°. — HOFFMANN (Fr.), *De temperamento fundamenti morum et morborum in gentibus*. Halæ, 1705, in-4°. — ALBERTI (M.), *Fata doctrinæ temperamentorum*. Halæ, 1712, in-4°. — SCHULZE (J.), *De temperamentorum existentia eorumque usu in medicina*. Halæ, 1734, in-4°. — BORDEU (Th. de), *An pro temperamentorum diversitate functionum diversitas?* (Resp. affirm.) Paris, 1754, in-4°. — KEMPE (W. L.), *Kurze Abhandlung von den Temperamenten*. Schaffhausen, 1762, in-8°. — FICKER (W. Ant.), *Commentat. de temperamentis hominum quatenus ex fabrica corporis et structura pendent*. Göttingæ, 1791, in-4°. — NIEDERHUBER (Ign.), *Ueber das menschliche Temperament*. Wien, 1798, in-8°. — HUSSON, *Essai sur une nouvelle doctrine des tempéraments*. Th. de Paris, 1708, n° 3. — HALLÉ, *Mém. sur les observ. fondamentales d'après lesquelles peut être établie la distinction des tempéraments*. in *Mém. de la Soc. méd. d'Émul.*, 3<sup>e</sup> anné., an VIII, p. 342. — DIRKSEN (H. W.), *Die Lehre von den Temperamenten dargestellt*. Nürnberg, 1804, in-8°. — ROUSSILLE CHAMSERU, *Danturæ tria vel quatuor temperamenta*, in *Mém. de la Soc. d'Émul.*, t. VII, p. 339, 1811. — GASTIER (A. F.), *Réflexions sur la doctrine des tempéraments*. Th. de Paris, 1816, n° 147. — THOMAS (F.), *Division naturelle des tempéraments*. Paris, 1821, in-8°. — DU MÊME, *Physiologie des tempéraments ou constitutions, nouvelle doctrine applicable à la méd. pratiq., à l'hygiène*, etc. Paris, 1826, in-8°. — ROYER-COLLARD (Hipp.), *Des tempéraments considérés dans leurs rapports avec la santé*, in *Mém. de l'Acad. de méd.*, t. X, p. 185, 1843. — MOTHERBY (W.), *Die Temperamente. Ein anthropologischer Versuch*. Leipzig, 1843, in-8°. — GIROLAMI (Gius.), *Nuove ricerche sulla dottrina dei temperamenti*. Fuligino, 1848, in-12. — SCHMIDT (Mat.), *De constitutione et temperamento Augustæ Vindel 1848*, in-8°. — HAUPT (V.), *Die temperamente des Menschen in gesunden und kranken Zustände*. Würzburg 1856, in-8°. — LAMPERT (Ign.), *Der Mensch und sein Temperament*. *Ibid.*, 1858, in-12. — PAULET (P.), *Idiosyncrasiologie, ou Étude des tempéraments, des principales manières d'être des organes*, etc. (Congr. sc. de Fr., 28<sup>e</sup> sess. t. III.) Paris, 1863, in-8°. — SCHÜTZ, *Die Lehre von der Constitution vom cellularpathologischen Standpunkte*, Berlin, 1872, in-8. — V. aussi les *Traité de pathologie générale* de CROUEL, BÉHIER et HARDY (t. I du *Traité de path. int.*), MONNETT, BOUCHUT, etc.

## CHAPITRE V

### Des idiosyncrasies.

On peut définir l'idiosyncrasie, une disposition spéciale qui résulte de la manière d'être individuelle, et qui détermine des répugnances et des inclinations spéciales. Quelques mots d'explication sont nécessaires. Pour la plupart des êtres de la série animale, les organes des sens établissent entre eux et les agents externes des rapports très déterminés et qui se tradui-

sent par des sensations, des inclinations et des répugnances. Ces rapports sont tels que les mêmes agents déterminent, en général, les mêmes effets chez la plupart des individus d'une même espèce. Pour l'homme, il en est ainsi ordinairement. Mais il est des personnes qui sortent de la règle, et chez lesquelles les agents extérieurs déterminent des effets particuliers, d'où résultent des sensations ou des perceptions, des appétences ou des répugnances insolites. Ce sont ces appétences et ces répugnances insolites auxquelles on a donné le nom d'idiosyncrasies.

Portées à un certain degré, elles prennent plus particulièrement le nom d'idiosyncrasies ou d'idiosyncrasies spéciales; mais faibles et bénignes, il n'y a peut-être pas un seul individu qui n'en présente: elles constituent la manière de sentir et la manière de réagir de chaque individu. C'est une conséquence de sa nature individuelle, conséquence dont on ne doit pas chercher la raison dans l'organisation. C'est à l'hygiéniste et au médecin à étudier, chez chaque sujet, la manière de sentir, afin d'en tirer parti dans la direction de la santé ou dans la thérapeutique des maladies qu'il aura à combattre.

Les idiosyncrasies qu'on a appelées spéciales, et qui sont les plus saillantes, sont, en général, celles qui sont étudiées à part et qu'on a cherché à expliquer. Elles sont innombrables, et il faudrait examiner un grand nombre de cas individuels pour tracer l'histoire.

Les facultés cérébrales fournissent peut-être les plus nombreuses, et on doit les chercher, soit dans les facultés intellectuelles, soit dans la locomobilité, soit dans la sensibilité. Dans cette dernière, on doit distinguer la sensibilité générale des divers systèmes organiques de celle qui est propre à chacun des organes des sens. Les sensations spéciales de quelques appareils peuvent également en devenir le siège. Tels sont la faim, la soif, le besoin de la défécation, celui d'uriner, les sensations génitales, la voix.

Les excréments et les sécrétions peuvent également être le siège de phénomènes spéciaux qui constituent autant d'idiosyncrasies.

Dans ces cas divers, aucune particularité d'organisation, aucune structure anatomique spéciale ne peut rendre compte de ces sensations, de ces inclinations ou de ces répugnances particulières.

Michel Lévy a essayé, après Bégin, de faire dépendre les idiosyncrasies de la prédominance d'un organe, d'un viscère important ou même d'un appareil entier, prédominance qui pourrait être congénitale ou acquise: d'après lui les idiosyncrasies se